



Association STOP FESSENHEIM

Siège :

1 rue Jean-Baptiste Weckerlin 68000 Colmar

www.stop-fessenheim.org

Contact :

André HATZ, président de l'association

ahatz.stopfessenheim@gmail.com

Le 12 avril 2021

Contribution transmise en ligne

<https://www.registre-dematerialise.fr/2290/observation>

Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach

A l'intention de Monsieur le Président Gérard HUG et à l'ensemble des partenaires du Projet

EcoRhena - Concertation préalable au Projet d'aménagement de la zone et de création de la ZAC

Contribution de l'association STOP FESSENHEIM

L'association STOP FESSENHEIM a pris connaissance avec grand intérêt du dossier dénommé
« EcoRhena - Concertation préalable au Projet d'aménagement de la zone et de création de la ZAC »

<https://www.registre-dematerialise.fr/document/registerDocument/get/67655/Dossier%20de%20concertation%20pr%C3%A9alable>

et souhaite y apporter ci-après ses observations :

1) Il s'agit dans l'ensemble d'un très bon projet au niveau des « ambitions »

exprimées par M. le Président Gérard HUG dans son préambule (page 3), et nous y adhérons pleinement.

2) Toutefois, il faut s'étonner que ce projet ne se réfère :

- ni au concept de Zone d'Activité binationale
- ni au Projet de Territoire de Fessenheim, dont il est pourtant l'une des conséquences.

Nous faisons évidemment l'hypothèse que les concepteurs du Projet n'ont pas voulu le subordonner, ni au partenariat avec les partenaires allemands, ni avec les services de l'Etat, qui n'en sont ni les uns ni les autres co-signataires ; ceci de sorte à pouvoir le conduire à son terme quelqu'en soit le contexte futur. Cela peut éventuellement se comprendre.

Cependant, il conviendrait a minima d'inscrire dans ce dossier la perspective « éventuelle » :

- d'un statut binational
- d'un régime fiscal binational avantageux pour les futures entreprises
- d'une réelle dimension transfrontalière, pour ce projet implanté sur le Rhin !

...et bien évidemment, de rappeler le **Projet de Territoire de Fessenheim**, auquel d'une manière ou d'une autre, les acteurs devront évidemment faire référence pour obtenir l'éventuel soutien de l'Etat !

3) A contrario, il est choquant de présenter le Projet EcoRhena comme « un projet complémentaire des projets d'EDF » :

Ce gros titre (page 9 § 3.3) est réellement choquant, dans son principe, tout comme dans son développement. En effet, **le Projet EcoRhena doit pouvoir se réaliser, quels que seraient les éventuels projets d'EDF**, sachant que :

- la mise à l'arrêt définitif de la centrale nucléaire n'est plus un « projet » mais bel et bien une réalité, quand bien même jusqu'en 2023 le combustible stocké dans les 2 piscines non bunkérisées générera des risques importants pour toute la région. Mais ceci n'a pas d'autre incidence sur le projet EcoRhena.
- Durant la période de pré-démantèlement (2020 à 2025), six anciens générateurs de vapeur devront être évacués du site. Leur longueur est supérieure à 20m et leur largeur supérieure à 4 m. Toutefois, il est prévu de séparer les 6 parties hautes des six parties basses, ce qui réduira de moitié environ la longueur de chaque colis. L'aboutissement d'EcoRhena ne conditionne donc pas cette évacuation.
- Le démantèlement de la centrale nucléaire (2025 à 2041) pourra certes être facilité par les installations portuaires projetées par EcoRhena, mais ce démantèlement ne conditionne pas a contrario le Projet EcoRhena.
C'est durant cette période que les six autres GV (ceux qui sont encore en place dans les bâtiments réacteurs) seront soit évacués, soit stockés (hypothèse d'un Technocentre nucléaire rebaptisé Projet VAL'M).
- Le projet VAL'M est en réalité le projet fort contesté d'un « Technocentre » nucléaire :
 - à ce jour, la législation française interdit formellement le « recyclage » d'aciers radioactifs, même faiblement radioactifs, car cela pose un énorme problème éthique : celui de la dissémination radioactive dans les objets métalliques de la vie courante et donc de la contamination radioactive délibérée des populations.
 - **Aussi, à mentionner ce projet VAL'M de façon aussi affirmative, les porteurs du dossier EcoRhena prennent trois risques :**
 - 1) Celui de donner une très mauvaise image à l'Alsace !
 - 2) Celui de soutenir un « ferrailleur du nucléaire » et donc d'éloigner les futurs entrepreneurs de la zone EcoRhena, qui n'envisagent ni de s'installer à proximité d'une installation dangereuse (futur classement ICPE ou INB) ni de véhiculer à leur corps défendant la mauvaise image qui en résulterait.
 - 3) Celui de créer, de fait, une réelle RUPTURE avec les ambitions exprimées en page 3 par M. le Président HUG, toutes tournées vers l'avenir, les énergies du futur, le développement durable, le développement de l'emploi, etc...

- Il faut bien comprendre que **sous l'acronyme VAL'M, EDF affiche la notion de « VALorisation des Métaux »**. Mais derrière ce bel affichage de « valorisation » ou de « recyclage » se cache en réalité l'objectif visé par cet exploitant du nucléaire : **se débarrasser de quantités impressionnantes d'éléments métalliques aujourd'hui considérés comme des déchets radioactifs**, ceci en les refondant pour... les disséminer délibérément dans les aciers qui finiront en objets de la vie courante et nous contamineront, même à faibles doses. C'est éthiquement inacceptable et EcoRhena ne doit pas en devenir complice, même involontairement.
- Il faut aussi savoir que ce projet va générer de nombreuses pollutions dans la proche région de Fessenheim et mettra la nappe phréatique en danger. Voir à ce sujet brochure à télécharger :

<https://stop-fessenheim.org/wp-content/uploads/2021/02/Technocentre-dépliant-4-pages-V4.pdf>

4) Au sujet des risques technologiques (page 11 - § 4.4.2) :

- Il n'y a certes pas d'ICPE à immédiate proximité, comme vous l'indiquez, mais il y a pire : une INB (Installation Nucléaire de Base) à 4 Km, dont la fin du démantèlement se situe à l'horizon 2041.
- Et si, contre tout espoir, le Technocentre nucléaire (projet VAL'M) voyait quand même le jour, cela fera une 2^{ème} INB (ou une ICPE).
- Comme vous l'indiquez, la RD 52 constitue un risque pour le transport de matières dangereuses, mais **ce risque viendrait à être décuplé s'il s'agissait de convois très exceptionnels de GV radioactifs**. Nous ne parlons pas ici uniquement des 6 + 6 = 12 GV de Fessenheim, mais bien des centaines de GV (et donc des centaines de convois nucléaires très exceptionnels) qui convergeraient DE TOUTE L'EUROPE vers le Technocentre VAL'M ; car, pour tenter de « rentabiliser » ce Technocentre, EDF a annoncé avoir pour projet de « recycler » des déchets nucléaires métalliques de toute l'Europe, en les faisant converger vers Fessenheim (ou, en variante, vers le Tricastin) : on change d'échelle !
- Pour que vous compreniez bien ce que représente un tel convoi, voici deux photos :





Merci d'intégrer les remarques ci-dessus, également dans les tableaux 1 et 3 de la page 14 § 4.10 :

- dans la rubrique « Risques industriel », rajouter « risque de transports radioactifs »
- dans la rubrique transports et déplacements, rajouter « encombrements routiers futurs très nombreux, en cas de transports exceptionnels de grande envergure générés par le projet VAL'M d'EDF (Technocentre nucléaire) ».

Par voie de conséquence, il faudrait alors majorer en « enjeux très forts » les lignes « Risques technologiques » et « Déplacements » du tableau de la page 15.

5) Au sujet des OBJECTIFS listés page 16 : nécessité de ré-écrire l'objectif n°7.

Tel qu'il est actuellement rédigé, nous REFUSONS TOTALEMENT l'objectif n°7 « *Proposer une alternative durable et opérationnelle à l'acheminement par voie d'eau des colis lourds en cas de réalisation du projet VAL'M* ».

Bien évidemment, projet VAL'M ou non, il vaut toujours mieux favoriser la voie d'eau. En ceci, nous sommes bien d'accord.

Mais il ne faut pas conditionner l'acheminement des colis lourds par voie d'eau au projet VAL'M, car celui-ci :

- n'est, d'une part, que très hypothétique : à ce jour la Loi interdit le « recyclage » des ferrailles irradiées et, d'autre part, EDF n'a pas clairement indiqué si ce projet contesté de Technocentre se ferait à Fessenheim ou au Tricastin.
- est contre-productif dans la mesure où il constitue un réel épouvantail pour de jeunes entrepreneurs tournés vers les technologies d'avenir, qui ne voudront évidemment pas cotoyer un « ferrailleur du nucléaire » : d'une part, leurs voies d'accès seraient en permanence perturbées par ces convois super-exceptionnels et, d'autre part, l'image d'un site EcoRhena tourné vers les énergies du futur et les projets innovants en prendrait un sacré coup !

Quelle entreprise tournée vers l'avenir aurait envie de s'installer à côté d'un ferrailleur du nucléaire ?

Et aussi, parce que d'autres colis lourds, ne provenant pas d'EDF, doivent aussi pouvoir être acheminés !

Donc nous vous proposons simplement de ré-écrire ainsi cet objectif :

« Proposer une alternative durable et opérationnelle à l'acheminement par voie d'eau des colis lourds »

... (donc, en supprimant les mots « en cas de réalisation du projet VAL'M »).

Notre proposition ci-dessus est d'autant plus cohérente qu'il ressort du dossier que :

- la zone d'accostage VAL'M figure en secteur 3 : voir page 27
- alors que la plateforme colis lourds figure en secteur 7 : voir page 28

ce qui signifie bien qu'il y aura d'autres colis lourds (par exemple les turbines de Général Electric).

6) Economie d'échelle :

Ne serait-il pas logique de réunir tous les moyens ci-dessus en un seul secteur (secteur 7) de sorte à faire des économies d'échelle et de moyens, sans dédier spécifiquement le quai Roll on Roll au projet VAL'M, et sans se priver de la grue 65 tonnes quels que soient les colis (Général Electric, EDF ou autres ?).

7) « Réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental au travers notamment d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale »

(objectif 5.3 – page 17) :

ATTENTION ! Cet objectif serait hautement compromis si une fonderie nucléaire (projet VAL'M) venait à faire transiter de très nombreux GV (radioactifs et énormes !) dans la zone EcoRhena.

Il est très surprenant que cet aspect ait été occulté de votre dossier, par ailleurs remarquable !
--

Restons dans la bonne cohérence de la « DEMARCHE ECOLOGIQUE TERRITORIALE » en repoussant cette perspective VAL'M. A minima, le dossier EcoRhena ne doit pas s'appuyer sur cette perspective, ce qui requiert une ré-écriture bien plus prudente.

Bien avoir à l'esprit toutes les conséquences pour la nappe phréatique (traitements chimiques préalables à la refonte des métaux) + effluents gazeux radioactifs + transports très problématiques...
... voir dossier technocentre :

<https://stop-fessenheim.org/wp-content/uploads/2021/02/Technocentre-dépliant-4-pages-V4.pdf>

8) Quid des transports radioactifs sur le Rhin ?

Il faut savoir à ce sujet que les réglementations sont sujettes à de nombreuses controverses et ne sont pas en pleine cohérence, selon que l'on consulte :

- le site CCNR (Commission Centrale pour la Navigation du Rhin)
- le site de l'IRSN
- l'arrêté ADNR
- le site de l'ASN
- le rapport Kovacs
- etc...

Il n'est donc pas établi que des transports réguliers de déchets métalliques radioactifs (par exemple des GV) soient possibles tout au long du Rhin, jusqu'à son embouchure.

Il est surprenant que votre étude n'ait pas tenté d'éclaircir cet aspect.

En la circonstance, il serait pour le moins erroné d'appuyer le dossier EcoRhena sur cette perspective.

On peut aussi s'attendre à ce que de nombreux GV provenant des pays européens situés plus à l'Est transitent par la route et n'utilisent pas la voie d'eau du Rhin, éloignée de ces pays. Arrivés à proximité de Fessenheim, ils se retrouveraient évidemment sur la RD 52... sans avoir emprunté le Rhin.

9) Accord avec les objectifs listés au § 5 (pages 17 – 18 – 19) excepté le poste 5.7 :

(comme déjà développé ci-avant)

10) Réserves relatives à la notion de « circulation douce » (page 21 - § 6.1.4) :

Nous adhérons totalement à cet objectif, évidemment.

Mais, comme déjà développé ci-avant, **cet objectif de « circulation douce » serait TOTALEMENT ANÉANTI** si le projet VAL'M aboutissait, en raison des très nombreux convois exceptionnels de très grand gabarit qu'il engendrerait.

11) Observations relatives au § 6.2 (pages 25 et 27), s'agissant de l'accostage des barges :

En toute circonstance (que le projet VAL'M aboutisse ou pas), il faudra pouvoir évacuer les 6 anciens GV (générateurs de vapeur, longueur > 20m, diamètre > 4 m) actuellement stockés dans un local dédié à Fessenheim, et ceci à échéance relativement proche. Même s'ils étaient « coupés en deux » comme la possibilité en a été évoquée par EDF, la longueur des convois resterait importante. En conséquence, il nous apparaît que la Solution N°1 (cf. schéma « Accostage de la barge » - page 25) est à proscrire et que la Solution N°2, plus fonctionnelle, nécessitera peut-être davantage d'espace. Simple observation de prudence de notre part.

Nous nous interrogeons aussi au sujet du retournement des convois exceptionnels de 25 à 30 m de long, en secteur 3 (schéma de la page 27), notamment en observant les virages à angle droit et l'allée végétalisée. Simple observation de prudence de notre part.

12) Quelle cohérence à prévoir la plateforme Roll on Roll en secteur 3, alors que la grue 65 tonnes et le tourne-à-gauche pour colis lourds seront en secteur 7 ?

Voir les schémas (pages 27 – 28 et 30).

L'ensemble des colis lourds devraient pouvoir bénéficier de ces 2 équipements (que VAL'M se fasse ou pas !). En les éloignant ainsi, on réduit les possibilités d'usage. Nous n'en comprenons pas la cohérence.

13) Justification au sujet de la création de 1000 emplois :

Nous lisons avec grand intérêt (page 34 - § 7.1.1) que le projet EcoRhena porte sur une création prévisionnelle de 1000 emplois !

Notre association tient sincèrement à féliciter les auteurs de ce projet et espère très sincèrement que cet objectif de 1000 emplois pourra être atteint.

Nous observons :

- **a) que ces 1000 emplois dépassent de loin les 756 emplois EDF « perdus »** du fait de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim, arrêt qui a eu la vertu de déclencher l'accélération de ce projet EcoRhena. Et nous nous en réjouissons, sachant que les emplois « induits » seront bien évidemment les mêmes, vu la proximité des sites.
- **b) que cette perspective de 1000 emplois, pour aboutir, doit pouvoir se fonder sur des objectifs clairs et dépourvus d'hypothétiques aléas pour les futurs entrepreneurs.** Ainsi, il convient que les porteurs du projet EcoRhena veillent à ce qu'il ne soit pas contrarié par le projet VAL'M d'EDF, qui va bien à l'encontre des objectifs positifs d'EcoRhena.
- **c) que la perspective d'un partenariat à caractère « binational » pourrait aboutir à développer l'emploi encore au-delà des 1000 annoncés.** Question : quelles actions concertées à ce sujet entre la IHK Südlicher Oberrhein et la CCI Alsace, entre la Préfecture du Haut-Rhin et le Regierungspräsidium de Freiburg ?

14) Choix de la solution envisagée :

Le choix que vous avez opéré, à savoir le scénario n° 3 (page 37 - § 7.2.5), nous paraît être le plus pertinent et vous remercions de le maintenir.

De même, nous adhérons aux objectifs listés à la suite (§ 7.2.6 à 7.3.4).

Il faut REELLEMENT VEILLER À LES PRÉSERVER, et pour cela dissocier le projet EcoRhena du projet VAL'M largement contesté.

CONCLUSION :

L'association STOP FESSENHEIM :

- **soutient le Projet EcoRhena dans le plein respect des « ambitions » indiquées par Monsieur le Président Gérard HUG dans son préambule (page 3) et tient à relever la grande qualité d'ensemble du projet**
- **exprime le souhait qu'il s'ouvre clairement à la dimension d'une Zone d'Activité binationale, à concevoir dans l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle et dans le respect du Projet de Territoire de Fessenheim**

- **demande instamment que le Projet EcoRhena soit débarrassé de toutes les références qui tendent à le subordonner au projet VAL'M (Technocentre nucléaire d'EDF) qui constitue plus un obstacle qu'un atout**
- **espère que ses observations serviront les intérêts légitimes des citoyens, des entreprises et des collectivités d'Alsace et de tous les territoires de proximité, pour un développement économique respectueux de l'Environnement.**

L'association STOP FESSENHEIM invite les auteurs du projet EcoRhena à prendre connaissance des documents suivants, pour mieux comprendre le caractère contre-productif du Technocentre :

1) Brochure (16 pages) « Ce projet FOU de Technocentre à Fessenheim » :

<http://stop-fessenheim.org/technocentre/>

2) Plaquette (4 pages) « Une fonderie de déchets radioactifs en Alsace - Non au Technocentre » :

<https://stop-fessenheim.org/wp-content/uploads/2021/02/Technocentre-d%C3%A9pliant-4-pages-V4.pdf>

3) « Déclaration de Fessenheim / Fessenheimer Erklärung » co-signée par 47 organisations badoises et alsaciennes opposées au Technocentre (désormais rebaptisé Projet VAL'M)

<https://stop-fessenheim.org/wp-content/uploads/2020/09/Fessenheimer-Erkl%C3%A4rung-D%C3%A9claration-de-Fessenheim-2020.12.22-2.pdf>

4) Analyse scientifique « Un technocentre à Fessenheim ? » par Jean-Marie BROM, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du GSIEN et membre de Global Chance :

<https://global-chance.org/Un-Technocentre-a-Fessenheim>

Avec nos cordiales salutations,

Pour l'association STOP FESSENHEIM,
André HATZ

